Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

BTS PODO-ORTHÉSISTE

E5 : TRAVAUX PRATIQUES

SOUS-ÉPREUVE U 51
CONCEPTION ET RÉALISATION DE CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES

SESSION 2011

Durée : 36 heures 30
Coefficient : 8

Matériel autorisé :
Matériel et matériaux du centre d'examen.

Documents à rendre :
- dossier médico-technique,
- appareillage réalisé.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

E5 TRAVAUX PRATIQUES
U 51 CONCEPTION ET RÉALISATION DE CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES

A. TRAVAUX PRATIQUES : 35 heures

Étude, conception, réalisation et adaptation d'une paire de chaussures orthopédiques d'essayage.

Après tirage au sort le jour de l'examen en présence d'un membre du jury, un patient vous est confié pour la réalisation d'une paire de chaussures orthopédiques.
Un membre du jury vous remettra la prescription médicale établie par un médecin membre du jury.
Vous aurez 30 minutes pour obtenir des précisions sur cette prescription médicale.

La convocation de votre patient pour un essayage doit être donnée en accord avec le responsable de l'examen.

On vous demande de :

1. Prendre en charge le patient, en toute autonomie et de procéder à l'examen clinique, à la prise de mesures et à la prise de moulages, si nécessaire.
2. Conclure sur l'examen clinique et déterminer l'objectif d'appareillage.
3. Réaliser les formes soit par moulage, soit par mise aux mesures de formes.
4. Réaliser les orthoprothèses et/ou les orthèses.
5. Procéder en autonomie à l'essayage facultatif.
6. Effectuer le patronnage, la coupe et le piquage de la paire de tiges.
7. Effectuer le montage et le finissage de l'appareillage.
8. Constituer le dossier médico-technique qui regroupe toutes les informations de traçabilité nécessaires à la réalisation de cet appareillage.

Ce dossier doit comprendre les parties suivantes :

a. Les conclusions de l'examen clinique.
b. Les prises d'empreintes et la prise de mesures.
c. Les fiches de fabrication.
d. La proposition référencée d'appareillage (liste des produits et prestations remboursables - code de la Sécurité Sociale)

Nota :

À chaque pause dans le déroulement de l'épreuve, le candidat devra remettre au surveillant de l'épreuve :

a. Les éléments du dossier.
b. L'appareillage en cours de réalisation.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

À la fin de l'épreuve les éléments à la disposition des membres du jury sont les suivants :

- Le dossier médico-technique.
- Les formes.
- Le patronnage.
- Les gabarits de réalisation.
- Les essayages éventuels.
- Les fiches de fabrication.
- La proposition technique référencée.

B. SOUTENANCE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN PRÉSENCE DU PATIENT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT DE STAGE (30 mn)

Vous disposez d'une heure avant la soutenance pour réaliser les opérations suivantes :

- *Extraire la forme.*
- *Adapter les orthèses plantaires.*
- *Contrôler l'efficacité immédiate de l'appareillage.*

Durant les 10 premières minutes :

- Vous exposez les conclusions de l'examen clinique et les objectifs d'appareillage.
- Vous présentez votre travail en justifiant les choix techniques.
- Vous commentez l'efficacité immédiate de l'appareillage par une analyse objective.

Durant les 20 minutes restantes :

- Le jury contrôlera la bonne adaptation de votre appareillage.
- Vous répondrez aux différentes questions relatives à l'appareillage et au rapport de stage.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.